

Compte-rendu du conseil municipal du 6 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le lundi six décembre à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Confort se sont réunis à huis-clos dans la salle polyvalente de Confort en raison de la crise sanitaire liée au virus Covid 19, sous la présidence de Monsieur Brique Daniel, Maire.

Date de la convocation : 30 novembre 2021

Membres présents : M. BRIQUE Daniel, M. CASTIGLIA Raphaël, M. JACQUINOD Mathieu, Mme GOUX URPIN Josiane, M. JERDELET Sébastien, M. BOURRAT Rémy, M. GUDULFF Didier, M. SAINT CYR Laurent, M. CUGNETTI Jean-Philippe, Mme MITTENNE LIOGIER Lisiane, M. BOURNONVILLE Bernard, Mme CARJOT Marie-Claude

Membres absents : M. BERNARDI Eddy, M. DEBUCHY Damien, Mme GALLAIS Mélissa

Secrétaire de séance : M. BOURRAT Rémy

POINT 1 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 septembre 2021

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : Compte-rendu des réunions communautaires

27/10/2021 : conseil d'administration Terre Valserine – office de tourisme

02/11/2021 : commission PLUiH

Approbation du PLUiH et son annexe (qui sera à ordre du jour du conseil communautaire du 16/12/2021)

Surveillance de la police intercommunale dans le village et aux abords de l'église (11 passages depuis le dernier conseil du 24/09/2021 entre 8h00 et 18h15)

POINT 3 : Modification de la convention relative au service commun ADS entre la CCPB et la commune de Confort.

Monsieur le Maire rappelle que depuis janvier 2020, la maison de l'urbanisme a été créée afin d'assurer un accompagnement des élus communaux et des administrés dans la construction et la gestion de leurs dossiers d'urbanisme. La création de la maison de l'urbanisme vise notamment à mettre en cohérence les politiques publiques en matière d'urbanisme de planification (PLUiH) et d'urbanisme appliqué (service Autorisations du Droit des Sols- ADS-).

Monsieur le Maire rappelle par ailleurs la mise en place d'un pacte financier pour la période 2019-2022. Il précise que celui-ci avait acté le principe de la prise en charge progressive sur 3 ans par la Communauté de Communes du coût du service commun Autorisations du Droit des Sols devenu en 2020 « Maison de l'Urbanisme » par la modification 3 de la convention (avenant 3).

Il rappelle également la nouvelle répartition financière du service commun ADS qui annule et remplace celle définie en 2019, prenant effet dès le 1er janvier 2021.

Il explique que cette évolution tient compte de la création de la maison de l'urbanisme qui met à disposition des communes des services supplémentaires, notamment l'accueil du public,

l'accompagnement des communes dans la gestion des projets urbains et la définition de leurs stratégies de développement territorial.

Ainsi, ces évolutions doivent être traduites par une nouvelle rédaction de la convention (avenant 4) reprenant la nouvelle répartition financière par commune avec deux bases de calcul : une part fixe (en fonction du nombre d'habitants) et une part variable (en fonction du nombre et des types de dossiers). L'article 11 de la convention sera donc modifié en ce sens.

Considérant que le projet de convention (avenant 4) permet de renforcer le lien avec le service commun ADS et de répondre aux objectifs ambitieux exprimés par la commune et la CCPB, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les modifications apportées à la convention régissant notamment les modalités de répartition financière entre chaque commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout acte relatif au dossier.

POINT 4 : Décisions modificatives

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives ci-dessous.

Décision Modificative n°03 : subvention complémentaire à l'association des Médailleurs du Travail, créances éteintes

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	856,55 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	856,55 €	
D 6542 : Créances éteintes		806,55 €
D 6574 : Subv. Fonct person. droit privé		50,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		856,55 €

Décision Modificative n°04 : cession gratuite de terrains consorts Barras/commune de Confort

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 : Terrains nus		1,00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		1,00 €
R 1328 : Autres		1,00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		1,00 €

POINT 5 : Créances éteintes

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le comptable public de la commune a sollicité une demande d'admission en créances éteintes (créances définitivement annulées par décision judiciaire) représentant une somme de 806.55 € :

Exercice 2018 - Services périscolaires : 165.23 €

Exercice 2019 - Services périscolaires : 506.92 €

Exercice 2020 - Services périscolaires : 86.40 €

Exercice 2021 - Services périscolaires : 48.00 €

Le conseil municipal prend acte de l'admission en créances éteintes pour un montant de 806.55 € et autorise l'inscription des crédits correspondants à l'article 6542 du budget primitif 2021.

POINT 6 : subventions aux associations de la commune

Monsieur le Maire expose que l'association « Dan'c For You » dont le siège est à Confort, propose des cours de Zumba et d'autres activités sportives aux habitants du village. Dans le cadre de son activité, cette association a sollicité auprès de la commune une aide financière de 500 euros. Il propose d'accorder une subvention de 500 euros à cette association.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de 50 euros a été votée au budget primitif 2021 pour l'association « les médaillés du travail » dont le siège est à Confort. Il propose d'accorder une subvention de 100 euros à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- accorde à l'association « Dan'c For You » une subvention de 500 euros au titre de l'exercice 2021,
- accorde à l'association « les médaillés du travail » une subvention de 100 euros au titre de l'exercice 2021,
- autorise l'inscription de ces dépenses à l'article 6574 du budget primitif 2021,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

POINT 7 : Bilans des commissions

Finances :

- Bilan annuel des recettes et dépenses présenté par monsieur CASTIGLIA, 1^{er} adjoint.

Prévisions travaux 2022 :

- Travaux de sécurisation traversée de La Mulaz (la commission travaux se réunira pour la réalisation de ce projet)
- Réfection de la voirie communale : route de Cumont, Voie du Tram, rue de la Crête.
- Aménagement du cimetière
- Rénovation vitraux et isolation des murs

Associations et culture :

- prochain journal fin janvier 2022
- prévision des dates de manifestations des associations pour 2022 d'ici le 15/12/2021
- fonctionnement bibliothèque : ouverture à la crèche, appel à de nouveaux bénévoles, demande d'augmentation du budget achat de livres et de mobilier
- besoin de mise en place d'une signalétique dans le village pour la « salle pour tous »

Scolaire :

- achat mobilier pour la cuisine du restaurant scolaire
- projet marquage au sol jeux de cour
- projet pédagogique fresque mur cour
- réflexion budget annuel : par enfant ou forfaitaire ?
- activité piscine : transports et moniteurs financés par la commune

Actions sociales :

- animation d'un goûter musical pour les anciens le mercredi 8/12/2021 à la salle polyvalente
- colis de Noël : distribution le samedi 18/12/2021 par le CCAS
- CLIC : ateliers mémoire à la « salle pour tous »

POINT 8 : Présentation d'une réflexion sur l'aménagement de l'ancienne école, de la mairie et de la place du village.

Présentation par Monsieur le Maire.

Demande d'une réunion d'échanges et de concertation avec tous les membres intéressés du conseil municipal.

POINT 9 : Informations diverses

Autorisations d'urbanisme

Déclarations préalables de travaux :

Opposition :

M. BOYER Yoann pour la réalisation d'un enrochement en soutènement et installation d'un élément de clôture, 77 rue des Grands Prés

Non-opposition :

Mme MIGNOT Marie Noëlle pour la construction d'un abri à voiture, 225 rue du Manoir

Permis de construire autorisé :

M. BARDONE Adam pour la transformation d'une grange en habitation, réfection de la toiture, création d'ouvertures en toiture et en façade - Création d'un muret, 216 route de Chézery

- Déneigement :

Déneigement trottoir rue de la Valserine hiver 2021/2022 par TPI Pillard

- Décision du Maire :

Signature devis de 2 600 € H.T., 3 120.00 € T.T.C pour l'élaboration d'un avant-projet sommaire concernant l'aménagement des espaces publics situés entre l'école et le tram

Fin de séance à 19h30

Le Maire,
Daniel BRIQUE